



Mariage quel contrat choisir

Par **seulement**, le **04/07/2009** à **21:23**

Bonjour,

voilà je me remarie, j'ai assez souffert avec un mariage fait à l'aveuglette ou j'ai du payer des dettes, des impots des factures de tel et pleins d'autres choses, pour quelqu'un qui m'a traité de tous les noms et je ne vais rien recuperer

enfin la je me remarie mais je ne crois plus en l'amour a l'aveuglette, mon future mari n'a pas d'emploi stable, et n'a pas de bien, je n'en n'ai pas non plus mais j'attend de finir la galere pour enfin me construire quelque chose, c'est la partie emotionnelle de la chose

la je suis en train de remplir les papiers pour le mariage et il y a la case faire un contrat, je me marie certainement pour la vie, mais celui d'avant c'etait pour la vie et ca s'est arreté un jour, je veux un mariage ou je serai protegé de plus que mon futur mari progete de faire des projets, donc si il tombe en faillite je vais devoir payé et c'est hors de question

j'espere avoir des explications sur quel contrat choisir dans mon cas et les avantages les inconvenients de chacun

avec mes remerciements

Par **jeetendra**, le **05/07/2009** à **10:23**

bonjour, le mieux c'est d'opter pour un [fluo]régime de séparation de biens[/fluo], de patrimoine entre les époux, conjoints. Ainsi, tout en étant marié, chacun dispose de l'autonomie patrimoniale d'un célibataire, restant seul propriétaire de ses biens et de ceux qu'il

acquiert à son nom pendant le mariage.

Les biens achetés ensemble par les époux à leurs deux noms sont des biens en indivision et appartiennent aux deux époux au prorata de leurs apports respectifs. Par contre le bénéfice de ce régime nécessite l'établissement d'un contrat de mariage devant [fluo]notaire[/fluo] avant le mariage. Bon dimanche à vous

Par **seulement**, le **05/07/2009** à **10:25**

merci pour votre réponse,

bon dimanche à vous également